

LEGISLATURE 2025 – 2030
PROCES-VERBAL No. 2
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

- PRESENTS** : **M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal**
- Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Yves DESBAILLET, Sébastien DELESDERRIER, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux**
- ASSISTENT A LA SEANCE** : **M. Olivier FAVRE, Maire, Président du Conseil administratif**
Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil administratif
Mme Suzanne SERAFINI, Membre du Conseil administratif
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : **Mme Florence CHOUET**
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Accueil de la Présidence.
 2. Approbation du procès-verbal du 06.05.25
 3. Approbation du procès-verbal du 02.06.25.
 4. Informations Mairie.
 5. Rapports de commissions :
 - A. Bâtiments : Projet solaire.
 - B. Vie sociale : Projet d'un « Café des familles ».
 6. Projet d'un « Café des familles » : Entrée en matière – commission Vie sociale.
 7. Proposition d'aménagement de l'esplanade de la Mairie / bancs aux fontaines : Entrée en matière – commission Emplacements.
 8. Création de la commission ad hoc « Règlements ».
 9. Validation nomination des personnes membres du Conseil de la « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin, Dardagny, pour le logement et l'accueil des personnes âgées » présentées par Russin : Résolution.
 10. Validation nomination des personnes membres du « Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin » : Résolution.
 11. ACG : Droit d'opposition des Conseillers municipaux.
 12. Propositions individuelles et questions.
 13. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

1. ACCUEIL DE LA PRESIDENCE

Vincent MONNIER : Ouvre la séance en tant que Président du Conseil municipal nouvellement élu.

*Cher M. le Maire,
Chères Mesdames les Conseillères administratives,
Chers membres du Conseil Municipal,
Chère Marilène,
Chère Florence,
Chers Public et habitants de Russin,*

Waouh. C'est vrai que c'est impressionnant d'être là devant vous dans ce nouveau rôle de Président du CM. Cependant, c'est une responsabilité que j'accepte volontiers et qui sera, j'en suis persuadé, une expérience enrichissante.

J'ai la fierté de mener le Conseil municipal de la plus petite et de la plus belle commune du canton de Genève. Russin est capable de nous diviser, mais nous rassemble toujours au tour d'un verre de Chasselas.

Par ce discours, je tiens à remercier chaleureusement les membres sortants du Conseil municipal, Sylvie Desbaillet, Claude Membrez, Guy Julini et Didier Frossard, pour leur travail et leur dévouement au service de la collectivité. Leur contribution a permis de faire avancer de nombreux projets.

En tant que président, j'espère que nous allons discuter, débattre et même peut-être nous affronter, mais en toute bienveillance. Je nous encourage à travailler dans un esprit constructif, au-delà des intérêts personnels. Le débat démocratique est essentiel, mais il doit toujours se faire dans le respect mutuel et dans le souci du bien commun.

Selon Voltaire, « Il faut cultiver notre jardin » et cette morale s'applique parfaitement à notre Commune. Nous devons en prendre soin, ainsi que de notre terroir et de nos habitants. Un jardin s'entretient et demande du travail et nous en sommes les jardiniers.

Je suis persuadé que nous en sommes capable et que ces cinq années de législature se dérouleront dans la sérénité et aboutiront à un Russin que nous, membres du conseil et habitants, souhaitons.

Bonne législature à tous.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06.05.25

Les élus sortis n'ont manifesté aucune demande de correction.

Les nouveaux élus doivent s'abstenir.

Le PV est approuvé par 4 oui et 4 abstentions.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02.06.25

Le PV est approuvé à l'unanimité.

4. INFORMATIONS MAIRIE

Olivier FAVRE

• FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONSEIL MUNICIPAL : ENTREES EN MATIERE / COMMISSIONS

Conformément à la LAC, l'Exécutif communal du 01.06.25 au 31.05.26 se présente ainsi :

- Président du CA, Maire : Olivier FAVRE
- Vice-présidente du CA : Delphine VOELLINGER
- Membre du CA : Susanne SERAFINI.

La prise de parole doit être demandée.

Les Informations Mairie peuvent susciter quelques demandes de précision, mais ne peuvent pas donner lieu à des débats. Ceux-ci pourront être présentés au point Propositions individuelles et questions.

Les séances de Conseil municipal sont publiques, mais le PV ne peut être rendu publique qu'après avoir été validé en séance plénière subséquente.

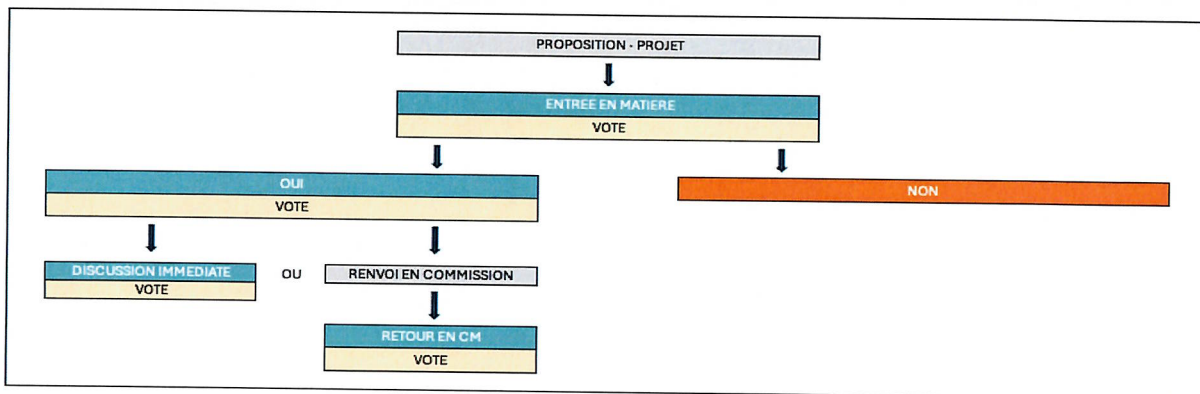
Les séances de commissions et leur PV ne sont pas publiques.

Un remplacement en commission peut avoir lieu entre deux intervenants de la même liste électorale.

Lors de chaque séance plénière, les Conseillers municipaux versent une participation de CHF 40.-, en prévision du voyage de fin de législature. Modalités du voyage à discuter ultérieurement.

Déroulement des sujets traités en Conseil municipal : Ceux-ci font l'objet d'un vote pour l'entrée en matière.

En cas de vote positif ou de contre-proposition, le sujet est envoyé en commission ou peut être discuté et délibéré en discussion immédiate.



- ROUTE CANTONALE DE VERBOIS

Autorisation de construire définitive des aménagements routiers délivrée le 01.07.25.

- LIAISON GARE – VILLAGE : FUNICULAIRE

La Commission fédérale de l'environnement a demandé un projet, afin de mieux évaluer l'impact visuel. Trois constructeurs de remonte-pente ont été consultés. Une réunion prochaine est prévue.

- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE) – COLLECTEUR EU

La demande d'autorisation (phase 2) visant à relier les hangars de Verbois au collecteur d'eaux usées, a été déposée le 14.07.25. Planification des travaux : automne 2025. La troisième phase du projet (2028) consistera à raccorder toutes les maisons du chemin de Serve au collecteur principal. Un retour ultérieur est prévu en CM pour cet investissement. A noter que la station-service se raccordera également par la suite.

- EPICERIE

L'enseigne « Chez Alex » a donné son congé fin juin. Une décision doit être prise sous peu selon les propositions reçues. La volonté du Conseil de Fondation est de maintenir le principe d'une épicerie/tea-room.

- FONTAINE DES BAILLETS

Le débit d'eau a été arrêté par les SIG en raison d'une fuite d'eau. La remise en eau a été opérée début août.

- FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE (FCC)

Le futur collisionneur du CERN de 91km de circonférence se situera entre 180 et 400m de profondeur et disposera de 8 sites en surface, dont un en Suisse (probablement rive gauche). Son coût d'environ 15 milliards de francs sera soumis, probablement en 2028, au vote des états membres du CERN. Projet gigantesque, qui fera l'objet d'une campagne de géophysique sur le Canton de Genève : Bellevue, Meyrin, Satigny, Russin (Baillets), Dardagny. Selon les informations reçues, le hameau des Baillets devrait être impacté dans la seconde partie du mois de septembre.

- PRESENTATION DU CERN

Tous les élus des communes genevoises (délibératif et exécutif) sont invités à participer à la présentation du CERN, les 7, 8 octobre et 12 novembre 2025, de 19h00 à 21h30. Inscriptions en ligne : <http://cern.ch/geneve2025>.

Suzanne SERAFINI

- **SCOLAIRE / PETITE ENFANCE**
Cette année voit 35 inscrits à Russin (vs 60 l'an dernier) répartis sur 2 classes : 1p et 2p. Au total, le regroupement scolaire Dardagny/Russin compte 164 élèves. Une classe en moins dit réduction d'effectif. Il n'y aura donc qu'un service de Restosco contre deux l'an passé. La crèche quant à elle, est remplie à 98%.
- **SOCIAL AINES**
La prochaine sortie aura lieu le 11.09.25. Au programme : Cirque KNIE et repas au restaurant Le Lyrique. Le Club des aînés fonctionne toujours bien. Les prochaines rencontres auront lieu les : 30.09.25, 28.10.25, 18.11.25, 09.12.25.
Le repas des aînés aura lieu courant novembre, probablement le 13. Le choix de l'événement reste à définir.
- **BIBLIOBUS**
Celui-ci est présent à Russin un lundi par mois : 08.09.25, 06.10.25, 03.11.25, 01.12.25.
- **MIEL DE STEPHANIE VUADENS**
En contrepartie du parrainage apporté à Stéphanie VUADENS pour trois ruches, la Commune bénéficie de pots de miel, qu'elle utilise, notamment, en cadeau à la population.
- **CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR**
Un projet d'aménagement du jardin du souvenir est en cours. Un cercle d'environ 1.5m de diamètre délimité par des pierres de taille légèrement enfoncées dans le sol est en cours d'étude. Informations (détails, prix ...) à suivre.
- **MOBILITE / EMPLACEMENTS**
Un tout-ménage vient d'être distribué, relatif à la participation de la Commune à hauteur de CHF 100.-, sur les abonnements annuels TPG délivrés à toutes celles et ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un arrangement selon les critères de l'Etat. A savoir : Les personnes âgées de 18 ans révolus jusqu'à l'âge de l'AVS.
- **PLACE DE JEUX**
Au stade de la demande d'autorisation de construire, sont apparues les problématiques suivantes :
 - Les accroches au sol des tentes louées pour diverses manifestations, n'ont pas été prises en considération.
 - Le bac entourant l'arbre ne peut être déplacé. En conséquence, le jeu d'équilibre prévu ne disposerait plus assez d'espace de sécurité. Choix du jeu à revoir.
 - En cas d'inversion des deux jeux, le toboggan arriverait sur les poteaux. A revoir.
 A la demande des deux membres du Conseil administratif, des spécialistes reviendront le 03.09.25 prendre des mesures précises concernant :
 - La profondeur minimum de 15cm destinée à l'accroche jeux.
 - Le remplacement du jeu d'équilibre par un jeu de même style, le bac ne pouvant être déplacé.
 - L'inversion des deux jeux.
 Ensuite de quoi, le mandataire procédera à la demande d'autorisation de construire.

Delphine VOELLINGER

- **ENVIRONNEMENT**
Dans le cadre d'une démarche d'assainissement énergétique des bâtiments communaux, une décision de partenariat avec l'OCEN a été entreprise, afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble des bâtiments. Proposition est faite de réaliser une convention entre l'OCEN et la Commune et de définir une stratégie d'action sur 10 ans. Un budget subvention de CHF 150'000.- est réservé pour les communes. Résultats : Le local sociétés est à 390 MJ/m², la Mairie et l'école à 480 MJ/m² et 490 MJ/m² respectivement. Soit en dessous des 500 MJ/m² de référence. Reste à vérifier les bâtiments de la Fondation.
- **DECHETS**
A la suite du rapport CSD, ingénieur approuvé par le CM, des Eco Points ont été mis en place en 2023. A la fin de la période d'essai, le constat est catastrophique (déchets ménagers dans les poubelles de compost ... etc). Une enquête de satisfaction est menée auprès de la population (flyers). En outre, une réflexion est en cours en collaboration avec Dardagny, afin d'optimiser la gestion de levée des déchets (prestataire de service).

- URBANISME

- PONT DE PENEY : Le projet est en force, les travaux adjugés par l'Etat sont prévus pour octobre 2025. Le renforcement du pont engendrera des complications de trafic, principalement lors de la fermeture totale du pont en juillet-août 2026 et juillet-août 2027. Une séance d'information aura lieu courant septembre et des visites de chantier seront organisées. Informations précises à suivre.
- PLAN DIRECTEUR CANTONAL – OBJET DE LA 4^e MISE A JOUR : 1. Inscription de certains sites recensés au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Les sites palafittiques du lac et l'immeuble Clarté du Corbusier.
2. Inscription des projets de décharge (nouveaux sites de décharge de type A et D/E).
- SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAL : Le préavis reçu sur le dossier est assez lourd (beaucoup de remarques très pointues de la part du département). L'Exécutif reviendra vers le Conseil municipal à ce sujet.

- VIE COMMUNALE

- REPAS ESTIVAL : La fête a été une réussite. Tous les retours sont positifs. Remerciements chaleureux.
- RUSSINOTES ET ANECDOTES : La prochaine parution du journal aura lieu à l'automne. Dans le cadre de la nouvelle législation, un article par Conseiller serait souhaitable. Délai de retour : 01.10.25.
- SAPIN DE NOEL : La décoration du sapin, suivie de la soupe communale sont fixées au 29.11.25.
- LOCAL SOCIETE : Les travaux sont terminés. Un apéritif d'inauguration aura lieu ce soir, en fin de séance.

5. RAPPORTS DE COMMISSION

A. BATIMENTS – PROJET SOLAIRE

Delphine VOELLINGER : Fait état du rapport de commission du 21.05.25.

Présentation de la Société EnerKo

Pour faire suite au rapport du 17 mars 2025, la Commission a reçu, en mai dernier, la Société Enerko, Société Coopérative active dans la promotion et la mise en œuvre de projets liés aux énergies renouvelables et à l'autoconsommation.

Cette société a été créée en 2016 et est à l'origine de la première communauté d'autoconsommation dans un bâtiment locatif à Genève.

Ses objectifs sont de mettre en œuvre les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie, ainsi que promouvoir de nouveaux modèles sociétaux pour accompagner la transition énergétique, encourager la réappropriation citoyenne de l'énergie et la participation à une production collective plutôt que purement individuelle.

Son principe de fonctionnement se caractérise sur les éléments suivants :

- *Mutualisation du financement des installations.*
- *Autoconsommation de l'énergie produite localement.*
- *Actions de communication pour inciter à une consommation plus sobre.*

Depuis 2016, la société a monté 5 installations dont la production annuelle totale représente 258'000 kWh.

La production de ces installations représente une énergie 100 % renouvelable et 100 % locale. Les investissements se font par l'achat de part social dont les intérêts sont fixés à 2%.

En conclusion, EnerKo s'affirme comme un acteur local engagé dans la transition énergétique en s'appuyant sur un modèle coopératif. Ils sont prêts à nous aider pour mettre en place une RCP, Regroupement de Consommation Propre et prendre contact avec les propriétaires des hangars afin de développer une infrastructure de production solaire. Pour se faire, ils ont besoin du soutien de la commune et c'est la raison pour laquelle la commission vous suggère de demander au CA de poursuivre dans le développement de cette démarche.

Lionel MARQUIS : La société est-elle fiable ?

Delphine VOELLINGER : Cela se confirmera par la suite. Plusieurs projets ont été réalisés depuis 2016.

Olivier FAVRE : A ce stade, il s'agit de voter pour aller de l'avant dans l'étude du projet. Ce vote ne constitue pas un engagement sur un projet totalement ficelé.

Vincent MONNIER : En l'absence d'autres questions, procède au vote pour l'entrée en matière du projet.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

B. VIE SOCIALE – PROJET D'UN CAFE DES FAMILLES

Claire HERRMANN : Fait état du rapport de commission.

Objets de la réunion :

- *Discussion autour du projet « accueil Parents/Bébés/Café des familles ».*
Le projet consiste à accueillir et interagir une demi-journée par semaine avec les familles avec enfants de 0 à 4 ans des communes de Dardagny/Russin dans un premier temps, en présence d'une sage-femme et d'une psychologue qui répondraient à toutes les questions/inquiétude des parents, tout ceci de manière conviviale autour d'un café.
- *Entrée en matière de Russin ? Dardagny ayant déjà donné son aval.*

La commission sociale souhaiterait demander l'accord au Conseil Municipal d'une entrée en matière de celui-ci sur un projet d'accueil Parent/Bébés/Café des familles à la Plaine, subventionné par les deux communes. Si le CM accepte, la commission sociale va demander qu'un dossier commun soit monté par le deux initiatrices du projet, avec un budget mieux détaillé, car les deux documents actuels présenté ne sont pas assez précis sur différents points.

Elles devront le présenter devant les commissions de Russin et Dardagny.

Ensuite seulement, nous reviendrons vers le CM.

6. PROJET D'UN « CAFE DES FAMILLES » : ENTREE EN MATIERE – COMMISSION VIE SOCIALE

Vincent MONNIER : En l'absence de questions, procède au vote pour l'entrée en matière du projet.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

Vincent MONNIER : En l'absence de questions, procède au vote pour le renvoi en commission Sociale.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

7. PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA MAIRIE / BANCS AUX FONTAINES : ENTREE EN MATIERE – COMMISSION EMBLEMENTS

Suzanne SERAFINI : Les fontaines situées sur la Commune sont au nombre de huit. Quatre sont reliées au réseau SIG, quatre sont des sources naturelles. L'Exécutif a noté que bon nombre de personnes s'asseyent sur le bord des fontaines et propose d'aménager des bancs là où cela est possible.

Sébastien DELESDERRIER : Estime l'idée intéressante. Il émet toutefois une petite remarque en rapport avec le projet de la place de jeu qui n'avance pas.

Suzanne SERAFINI : Ce projet de bancs peut être entrepris en parallèle ou après la place de jeux, prioritaire.

Vincent MONNIER : Propose de passer au vote pour une entrée en matière du projet.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

Vincent MONNIER : Propose de passer au vote pour le renvoi du projet en commission Emplacements.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

8. CREATION DE LA COMMISSION AD HOC « REGLEMENTS »

Vincent MONNIER : La commission ad hoc, présidée par Patrick CORBAT, mise en place dans le but de revoir le Règlement du CM a été dissoute à la fin de la précédente législature. L'Exécutif propose de la recréer. Les anciens membres étaient : Patrick CORBAT, Lionel MARQUIS, Delphine VOELLINGER et Sylvie DESBAILLET.

Olivier FAVRE : A la question de Lionel MARQUIS, le Maire répond que le travail n'a pas entièrement été réalisé. Certaines études ont été entreprises, mais non validées. En outre, il serait judicieux que les nouveaux membres élus puissent s'exprimer sur certains sujets.

Patrick CORBAT accepte de reprendre le poste de président. Lionel MARQUIS accepte également de se représenter. Virginie MALAVALLON et Yves DESBAILLET se joignent à eux.

Vincent MONNIER : Propose de passer au vote pour la création d'une commission Règlement.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

9. VALIDATION NOMINATION DES PERSONNES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION DE LA « FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN, DARDAGNY, POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES » PRESENTEES PAR RUSSIN : RESOLUTION

Olivier FAVRE : Le renouvellement des membres doit être effectué avant le 30.10.25. Le Conseil de Fondation est administré par 9 à 12 membres habitant sur les communes de Dardagny, Russin et Satigny. Un membre de l'Exécutif de chaque commune est désigné par l'Exécutif communal : Olivier FAVRE pour Russin, Tracy MONET pour Dardagny et André TINGUELY pour Satigny. A Russin, deux personnes issues de la société civile, soit non-membres d'un conseil. Ont été proposées par l'Exécutif : Sylvie PEDRETTI et Edouard MALAVALLON. Leur mandat auprès de la Fondation court sur la durée de la législature, soit jusqu'en 2030.

Vincent MONNIER : En l'absence de questions, procède à la lecture de la RESOLUTION : VALIDATION NOMINATION DES PERSONNES COMME MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION DE LA « FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN, DARDAGNY, POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES » PRESENTEES PAR RUSSIN.

Vu les articles 9 et 10 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE

Par 7 oui, 0 non et 1 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président,

De nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation de la « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées » présentées par Russin.

Les membres du conseil de fondation sont élus pour une durée équivalente à la législature, qui débute le 1er octobre de l'année des élections des autorités communales au 30 septembre 2030.

Madame PEDRETTI Sylvie	Route du Mandement 359	1281 Russin
Monsieur MALAVALLON Edouard	Route du Mandement 328	1281 Russin

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

10. VALIDATION NOMINATION DES PERSONNES MEMBRES DU « GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN : RESOLUTION

Ce groupement doit également élire de nouveaux membres avant le 30.09.25. Les membres désignés par l'Exécutif de chaque commune sont : Tracy MONNEY pour Dardagny, Suzanne SERAFINI pour Russin. Se sont proposées comme membres du CM à Russin : Claire HERRMANN et Virginie MALAVALLON. Deux personnes civiles doivent également être désignées : Sylvie PEDRETTI et Luisa SANCHEZ GONZALEZ OTALORA CASTRO se sont proposées.

Vincent MONNIER : En l'absence de questions, procède à la lecture de la RESOLUTION : VALIDATION NOMINATION DE MMES SYLVIE PEDRETTI ET LUISA SANCHEZ GONZALEZ OTALORA CASTRO (POUR RUSSIN) COMME MEMBRES CHOISIES PAR LA SOCIETE CIVILE, AU SEIN DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.

Vu les statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;
Vu l'article 13, lettre d, des statuts susmentionnés ;
Conformément à l'art. 29A, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président,

De nommer Mme Sylvie PEDRETTI et Mme Luisa SANCHEZ GONZALEZ OTALORA CASTRO comme membres choisies parmi la société civile au sein du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Les membres du Groupement sont élus pour une durée équivalente à la législature, qui débute le 1er octobre de l'année des élections des autorités communales au 30 septembre 2030.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

Olivier FAVRE : Précise qu'il y aura encore une votation concernant la Fondation pour le logement. Celle-ci est un peu plus complexe. L'Exécutif reviendra auprès des Conseillers probablement lors du prochain CM.

11. ACG : DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Olivier FAVRE : Donne quelques précisions sur le principe de l'ACG. Les 45 communes du Canton en font partie de droit. C'est une association d'utilité publique, ayant un droit de parole au sein du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. L'ACG a donc énormément de poids dans les décisions politiques et stratégiques du Canton. Au sein de l'ACG, les votes sont différenciés. Pour toute modification de statut, de règlement, de fonctionnement de l'ACG : Une commune = une voix. Pour tout engagement financier : Le poids des votes est établi au prorata du nombre d'habitants. Autant dire que Russin n'a que très peu de poids dans ce type de décision de l'ACG. Les décisions qui seront soumises au CM pour votation, correspondent à une participation financière à la caisse de la péréquation intercommunale d'environ 5% du budget de la Commune, soit un engagement important pour Russin, gros contributeur en raison de sa capacité financière. Pour que les décisions proposées soient refusées, il faut au minimum un refus de 2/3 des communes du Canton (soit 30 communes sur 45) mais aussi que 1/3 des communes, si ces communes représentent moins de la moitié de la population du Canton. Le Maire précise que, bien que la Commune n'ait que peu de poids dans les décisions, elle peut tout de même s'exprimer et voter contre une décision de l'ACG. Dans ce cas, la Mairie notifiera le refus par courrier recommandé à l'ACG.

Les décisions suivantes de l'ACG concernant l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal :

- Subvention d'investissement de CHF 10'000.- à chaque nouvelle place de crèche
- Participation à hauteur de CHF 7'400'000.- aux charges de fonctionnement du GIAP
- Financement du Bibliobus intercommunal
- Financement de CHF 1'500'000.- pour l'enveloppe culturelle
- Financement de CHF 800'000.- pour l'enveloppe sportive
- Financement de CHF 500'000.- pour les investissements informatiques liés aux infrastructures et réseaux
- Financement de CHF 750'000.- pour les investissements consacrés aux applications et produits
- Attribution d'une participation de CHF 70'000.- pour le projet « Rendez-vous citoyens »

Ne soulèvent aucune opposition de la part des Conseillers municipaux.

Suzanne SERAFINI : Se réfère à la participation des communes aux frais du Grand Théâtre. Les communes sont sollicitées chaque année, depuis fort longtemps et pour des sommes conséquentes. Les petites communes n'en retirent rien, elles sont mécontentes et ont voté non, en vain. La Conseillère administrative invite néanmoins les Conseillers municipaux à se prononcer négativement.

Olivier FAVRE : Estime en outre que la récente décision porte sur des frais de fonctionnement et non plus sur des frais d'équipement. Cette subvention ne relève pas du rôle des communes. Question de principe.

Daniel CHAMBAZ : A combien s'élèvent les charges globales de fonctionnement ?

Olivier FAVRE : Elles s'élèvent à 43,4 millions.

Virginie MALAVALLON : Estime qu'accepter cette décision de subvention dédiée aux charges de fonctionnement laisse la porte ouverte à de futures demandes de subventions pour le même sujet. Ce sera sans fin.

Lionel MARQUIS : Le Grand Théâtre ne dégage pas de bénéfice. C'est une entreprise déficitaire, subventionnée de longue date. Maintenant, est-ce à l'ACG de participer aux frais de fonctionnement ? Il pense que non.

La décision suivante de l'ACG concernant l'octroi par le Fonds intercommunal :

- Subvention de CHF 2'500'000.- pour les charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Se heurte à une opposition à l'unanimité des Conseillers municipaux.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAL

Daniel CHAMBAZ : Fait état d'une proposition.

Lors de la législature précédente, la Commune a réalisé le schéma directeur communal qui fixe dans de multiples domaines la vision de la commune pour les 10-15 prochaines années. Ce schéma est en cours d'examen par les services cantonaux et ne devrait pas tarder à nous revenir. Nous pourrions alors l'approuver définitivement.

Ce n'est certainement pas une surprise pour vous si je vous dis que nous allons commencer durant cette législature à mettre en œuvre le schéma. Je dis commencer car il contient de multiples mesures et autres projets. Il ne sera dès lors certainement pas possible de tout entreprendre simultanément. Il faudra fixer des priorités.

C'est là que mon collègue Lionel Marquis et moi-même avons pensé qu'il serait de très bon ton et fort utile de concerter la population pour qu'elle nous dise ce qui est le plus important et le plus urgent à ses yeux. Rassurez-vous, il ne s'agit pas de réengager à grands frais les bureaux AETC, Trafitec, Viridis & Co pour qu'ils organisent comme l'autre fois cette concertation. Nous pensons plutôt que la commune, entre le Conseil administratif, le Conseil municipal et ses employés, dispose de suffisamment de cerveaux et de compétences pour l'organiser elle-même et que ce ne doit pas être une tâche impossible à réaliser.

Les avantages d'une telle concertation en amont de la mise en œuvre sont évidents. La commune positionnerait son action au cœur des préoccupations de ses habitantes et de ses habitants. Elle répondrait véritablement à ses besoins et il nous semble que c'est exactement ce que nos concitoyennes et nos concitoyens attendent de leurs autorités, à savoir qu'elles soient à l'écoute et attentives à leurs besoins. La concertation permettrait aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et de resserrer les liens entre nous toutes et tous, ce qui est très important en vue de l'avenir qui s'annonce plutôt sombre. Il s'agit d'être soudés et de faire front ensemble.

Notre proposition est donc la suivante :

- Donner la mission à la commission de l'environnement, de l'urbanisme et de la gestion des déchets de proposer une organisation, un déroulement et les détails opérationnels d'une concertation de la population en amont de la mise en œuvre du schéma directeur cantonal ;
- Le moment venu, quelques semaines avant la concertation, mettre à disposition de la population le schéma directeur communal finalisé et approuvé par le Conseil municipal sur le site Internet de la commune avec également quelques exemplaires imprimés pour ceux qui en préfèrent la lecture sous cette forme.

Sébastien DELESDERRIER, Suzanne SERAFINI, Virginie MALAVALLON : Comprennent la démarche, mais ne cautionnent pas l'idée de solliciter l'avis de chacun, concertation qui risque de devenir très compliquée à gérer. En outre, les élus ont été mandatés pour jouer remplir la fonction de cohésion et de décision.

Daniel CHAMBAZ : Lors d'une concertation, des tendances émergent. D'autre part, les gens aiment bien pouvoir s'exprimer, a fortiori sur un sujet touchant l'avenir de la Commune.

Lionel MARQUIS : Défend l'idée en arguant qu'il ne s'agit pas de revoir tout le document. Il insiste sur le fait qu'il s'agit uniquement de prendre en considération l'avis des habitants sur les priorités à fixer.

Delphine VOELLINGER : Les priorités se feront d'elles-mêmes, en fonction des travaux menés par la Confédération, des divers avancements (assainissement énergétique, ... etc), et ce, même avant la validation du Schéma Directeur. Des concertations ont déjà eu lieu.

Virginie MALAVALLON : N'a pas eu le document en main. Difficile de se prononcer sans l'avoir lu.

Patrick CORBAT : Comprend que le document n'est pas encore définitif, il serait vain de le lire avant.

Daniel CHAMBAZ : Exact. C'est pourquoi il serait bon de profiter de ce laps de temps.

Lionel MARQUIS : Souhaite quelques précision sur la diffusion du document.

Olivier FAVRE : Il incombera au Conseil municipal de valider le document définitif. La procédure officielle du Schéma Directeur veut que celui-ci soit non soumis à opposition des tiers. Une fois validé, il sera simplement mis à la consultation du citoyen qui désire en prendre connaissance (site de la Commune ou disponible à la Mairie).

Vincent MONNIER : Propose de voter pour l'entrée en matière de la proposition relative à la concertation populaire organisée par la commission Environnement.

Vote : 2 oui, 4 non, 2 abstentions.

- **DECHARGE DE REMBLAI**

Olivier FAVRE : A la question de Daniel CHAMBAZ sur la mise en place du site de décharge de type A, répond que la Commune n'a aucune nouvelle à ce jour.

- **SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS CULTURE**

Lionel MARQUIS : A déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet à deux reprises lors de séances du CM. Il constate qu'il s'agit de sommes importantes. Il n'a rien à redire, ni sur les sommes allouées, ni sur les associations soutenues (Big Band, Papyrus ...). Il se dit juste embarrassé par le processus. A son avis, et contrairement à ce qui a été dit (et écrit au PV d'une séance précédente « beaucoup de gens sont informés »), il estime pour sa part que peu de personnes ont connaissance de ces subventions, en l'absence d'information publique. Il prend note des nombreuses demandes adressées à l'Exécutif (5 à 10 par semaine, toutes demandes confondues et qui ne concernent qu'en petite partie le domaine culturel, selon l'Exécutif) et du travail qui en découle. Il estimerait juste que le public cible soit élargi aux habitants ou entreprises de la Commune, ce qui ne porterait pas préjudice aux habituels bénéficiaires. Il suggère que le sujet soit abordé dans le Russinotes & Anecdotes, sous forme d'un appel à projet. Une enveloppe dédiée aux habitants, jeunes (ex : jusqu'à 25 ans) ou sociétés de la Commune, plutôt qu'une distribution systématique aux mêmes ou habituels destinataires. Des règles seraient à définir par une commission dédiée. Voilà l'idée qu'il soumet.

Suzanne SERAFINI : Bon nombre de demandes émanent déjà d'habitants ou d'associations de Russin. N'est pas contre l'idée d'un article dans le journal communal, sans mention d'un montant alloué.

Olivier FAVRE : La démarche est intéressante. Il faut toutefois garder à l'esprit que la Commune reçoit déjà beaucoup de demandes et que le montant disponible n'est pas extensible. Un appel à projet risque de remettre en question certaines attributions et de voir de nombreuses demandes refusées. Il faut également savoir que celles-ci sont traitées rapidement, elles ne peuvent faire l'objet d'une étude en commission suivie d'une validation en CM.

Sébastien DELESDERRIER : Pense pour sa part que les sociétés ou habitants ayant des projets sérieux et réalistes s'adressent déjà à la Mairie pour cela. Il craint que cet appel à projet ne soit pas constructif.

Daniel CHAMBAZ : Pense qu'il s'agit ici d'une égalité de traitement entre tous les citoyens du village.

Delphine VOELLINGER : Estime intéressant de faire paraître un article traitant sur le sujet dans le journal communal, stipulant que la Commune dispose d'un budget pour soutenir tous les beaux projets et dispose de bâtiments pour accueillir des expositions, de jeunes talents et autres.

Suzanne SERAFINI : Propose que l'article ne mentionne pas de montant. Elle rappelle que le CA dispose d'un droit de regard sur les décisions liées à ce poste.

***Vincent MONNIER** : Propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la proposition d'informer les habitants du village de l'existence de subventions et allocations culture.*

Vote : 7 oui, 0 non, 1 abstention.

***Vincent MONNIER** : Afin d'éviter un renvoi en commission, propose de passer au vote pour faire figurer un article dans le journal Russinotes & Anecdotes.*

Vote : 7 oui, 0 non, 1 abstention.

Lionel MARQUIS : Se charge de rédiger l'article.

- **PONT DE PENEY**

Yves DESBALLET : Fait référence à la fermeture totale du pont annoncée par Delphine VOELLINGER, en juillet / août 2026 et 2027 et s'inquiète pour les agriculteurs, plus particulièrement concernant les grosses machines agricoles, dont le passage par le pont Butin est interdit par l'Etat.

Delphine VOELLINGER : C'est très compliqué. Malheureusement, durant les étés 2026 et 2027, la circulation sera totalement déviée.

Olivier FAVRE : Les autorités en charge des travaux (OCT) prendront contact avec l'association des propriétaires de tracteurs en temps opportun.

- VIGNE COMMUNALE

Yves DESBAILLET : Avant de contacter les Perrières à ce sujet, souhaite sonder les Conseillers municipaux sur l'idée suivante : Organiser les vendanges de la vigne communale par les Conseillers eux-mêmes et leur conjoint/conjointe, vendanges suivies d'un apéro ou repas convivial.

Olivier FAVRE : Remercie le Conseiller pour cette proposition. Pour les personnes disponibles, ce pourrait être assez sympathique. Ce sujet avait été évoqué par le passé, mais n'avait pas pu être réalisé en raison de la météo. Il précise que le terrain (env. 5'000 m2) se situe en dessous de Verbois.

Vincent MONNIER : La vendange du chasselas devrait avoir lieu début octobre.

Yves DESBAILLET : Les dates restent à convenir, dépendant du temps bien entendu. Il ne garantit rien, mais il a juste besoin de savoir si les Conseillers sont motivés, avant de faire cette proposition au vigneron.

Sur le principe, les Conseillers trouvent l'idée géniale. Aucune opposition n'est formulée, sous réserve des disponibilités de chacun. Les Conseillers seront informés de la date prévue dès que possible.

13. DIVERS

- FETE DES VENDANGES

Olivier FAVRE : Avise les Conseillers que le cortège du dimanche sera suivi d'un apéritif offert par la Mairie aux invités de la Fête. La présence des Conseillers municipaux est souhaitée.

- TOURNOI DE FOOT – ELUS DU CANTON

Olivier FAVRE : Informe que le tournoi de foot est ouvert à tous les élus du Canton. Celui-ci se déroulera le 21.09.25 à Meyrin. En cas d'intérêt de certains habitants de former une équipe, les inscriptions doivent parvenir à la Mairie avant le 15.09.25.

Vincent MONNIER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 21h13.



Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal



Marilène DEMIERRE
secrétaire